

La déposition d'une femme mariée contre son mari prise sous réserve, peut être rejetée au mérite sur motion du mari.—p. 14.

V. Preuve, Séparation de corps.

MEUBLES INSAISSISSABLES. V. Saisie-exécution.

MINEURS. V. Responsabilité du patron.

MOTION. V. Péremption d'instance.

NOMINATION DE CONSEIL JUDICIAIRE. V. Cour de Révision.

NOTAIRE. V. Conseil judiciaire.

NULLITE. V. Mari et femme, Droit municipal.

NULLITE DE BAIL. V. Louage de maison.

NULLITE DE MARIAGE. V. Mariage, Action rédhibitoire.

OPPOSITION AFIN DE DISTRAIRE. V. Saisie-exécution.

ORDRE DU JUGE. V. Appel interlocutoire.

OUTILS. V. Insaississabilité.

PAIEMENT A COMPTE. V. Imputation, Vente.

PAIEMENTS PARTIELS ORDONNES PAR LA COUR. V. Prêt usuraire.

PAIEMENT PREALABLE DE LA PRIME. V. Assurance.

PARTAGE, *parties en cause, absent, exception dilatoire, preuve*: Dans une action en partage, comme dans toutes

PARTAGE, *parties en cause, absent, exception dilatoire, preuve*: Dans une action en partage, comme dans toutes

autres causes, celui qui fait une exception préliminaire fondée sur ce que les noms, résidence ou qualité ne sont pas donnés, ou sur ce que toutes les parties ne sont pas en cause, doit indiquer lui-même les noms, résidence et qualité qui auraient dû être donnés, et ceux des parties dont la présence est nécessaire.—p. 238.

V. Succession, Testament.

PARTICULARITES. V. Procédure.

PARTIES EN CAUSE. V. Partage.

PATRON ET EMPLOYE. V. Responsabilité.

PÉREMPTION D'INSTANCE, *procédure, société d'avocats dissoute, motion*: Lorsqu'une société légale a comparu pour un demandeur et qu'il s'est opéré des changements dans cette société, mais que la plupart des membres continuent